



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donné par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Le 25 janvier 2022, à l'occasion d'une séance du conseil, un projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et déontologie révisé pour les élus de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a été présenté ;

Le code d'éthique et de déontologie proposé énonce les valeurs suivantes : intégrité, prudence dans la poursuite de l'intérêt public, respect, loyauté envers la municipalité, recherche de l'équité, honneur, recherche de l'excellence et qualité du service ;

Le code d'éthique et de déontologie proposé prévoit des règles de conduite destinées à prévenir des situations de conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, l'abus de confiance et autres inconduites ;

Le projet de règlement proposé poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité ;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le 15 février 2022, à 19h00, ou aussitôt que possible par la suite, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Saint-Honoré-de-Shenley, située au 499 rue Principale, le conseil municipal tiendra une séance ordinaire au cours de laquelle le règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et déontologie révisé pour les élus de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sera adopté.

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 26 janvier 2022

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 27 janvier 2022 au 14 février 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 février 2022.

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier